

**GLENCORE — FONDERIE HORNE**

**COMPTE RENDU — RENCONTRE RÉGULIÈRE**

INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE			
DATE	24 mai 2022		
HEURE	19 h – 21 h		
ENDROIT	Centre des Congrès, Hôtel Le Noranda, Rouyn-Noranda		
PARTICIPANTS	Voir Annexe I		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Approuver le compte rendu de la dernière rencontre</li> <li><input type="checkbox"/> Fixer la date de la rencontre publique</li> <li><input type="checkbox"/> Présenter les travaux à venir au parc à résidus et le rehaussement des digues</li> <li><input type="checkbox"/> Expliquer les avis de non-conformité pour dépassement de la norme de toxicité à l'effluent NO12</li> </ul>		
SUJETS DISCUTÉS	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduction</li> <li>2. Présentation des nouveaux membres et tour de table</li> <li>3. Approbations</li> <li>4. Calendrier des prochaines rencontres</li> </ol> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Parc à résidus et rehaussement des digues</li> <li>6. Varia               <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suivis de la dernière rencontre</li> <li>-Avis de non-conformités pour dépassement de la norme de toxicité à l'effluent NO12</li> </ul> </li> </ol> </td> </tr> </table>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduction</li> <li>2. Présentation des nouveaux membres et tour de table</li> <li>3. Approbations</li> <li>4. Calendrier des prochaines rencontres</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Parc à résidus et rehaussement des digues</li> <li>6. Varia               <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suivis de la dernière rencontre</li> <li>-Avis de non-conformités pour dépassement de la norme de toxicité à l'effluent NO12</li> </ul> </li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduction</li> <li>2. Présentation des nouveaux membres et tour de table</li> <li>3. Approbations</li> <li>4. Calendrier des prochaines rencontres</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Parc à résidus et rehaussement des digues</li> <li>6. Varia               <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suivis de la dernière rencontre</li> <li>-Avis de non-conformités pour dépassement de la norme de toxicité à l'effluent NO12</li> </ul> </li> </ol>		

## 1. NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) a été mandaté par la Fonderie Horne (ci-après Fonderie) pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim, mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du présent document.

À l'exception du CREAT et de la DSP qui décidé de quitter le comité, ce compte rendu est validé par les membres du Comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus lors de la rencontre. Le présent compte rendu se veut non-nominatif pour les membres afin de préserver leur liberté de parole. Les interventions ont été consignées dans la section durant laquelle elles ont été adressées.

## 2. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET TOUR DE TABLE

M. Simon Landry, conseiller aux relations avec la communauté, souhaite la bienvenue aux membres et nomme les représentants de la fonderie présents ce soir. Il s'agit de :

- Marie-Élise Viger, Première responsable environnement pour les opérations métallurgiques cuivre en Amérique du Nord
- Alain Boisvert, surintendant, responsable programme TSF
- Cindy Caouette, Surintendante par intérim, communications et relations avec la communauté Opérations cuivre Amérique du Nord

Les membres du Comité se présentent ensuite un par un.

M. Alex Craft de Transfert Environnement et Société agit comme facilitateur de la rencontre. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes (voir l'[Annexe 1](#)) et les remercie pour leur présence à cette première rencontre de l'année. Son collègue Dominic Vézina est présent en tant que rapporteur.

M. Craft présente ensuite un nouveau membre citoyen, M. Denis H. Lalonde.

## 3. APPROBATIONS

M. Craft rappelle aux membres qu'un courriel leur a été envoyé récemment par Transfert Environnement et Société et dans lequel on abordait la nature technique de certains échanges ayant eu lieu lors de la dernière rencontre.

Le courriel, initialement partagé à la fonderie, au MELCC et à la DSP, mettait en lumière la nature citoyenne du Comité et rappelait l'existence de d'autres mécanismes et forums pour discuter entre eux d'éléments méthodologiques et techniques en amont des rencontres du Comité, afin de pas tendre vers un débat d'experts et de permettre aux membres citoyens de s'exprimer lors des comités. Les membres affirment être en accord avec cette approche.

M. Craft présente ensuite l'ordre du jour (voir l'[Annexe 2](#)). Il demande aux membres s'ils souhaitent ajouter des éléments. Aucun ajout n'est proposé. L'ordre du jour est donc approuvé.

M. Craft demande à l'audience si elle souhaite apporter des modifications au compte rendu de la dernière rencontre du 15 mars 2022, en ajoutant que la représentante du MELCC a fait des demandes de précisions sur quelques éléments, qui seront intégrées.

Les deux représentants de la DSP ont également demandé certaines précisions, qui seront abordées au cours de la rencontre.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 1</b>	
M. Craft demande à Mme Viger de préciser les données actuelles sur les bruits de fond (les concentrations moyennes d'arsenic dans des milieux non influencés par une source industrielle) et la source de ces données.	Mme Viger répond que le bruit de fond à la station légale près de la Fonderie selon le comité interministériel est de 12,1 ng/m <sup>3</sup> et que la source est le rapport du Comité interministériel. Elle spécifie qu'il s'agit de la donnée à la station légale et non du taux régional.
<b>Q &amp; I 2</b>	
M. Craft demande si le taux régional est disponible.	Mme Viger affirme qu'il est disponible dans le règlement d'assainissement.
<b>Q &amp; I 3</b>	
Un représentant de la DSP suggère de définir ce qu'est le bruit de fond naturel, soit la concentration moyenne dans le secteur de la fonderie sans les opérations de la fonderie.	Mme Viger répond que le Comité interministériel est l'instance qui peut répondre à cette demande.
<b>Q &amp; I 4</b>	
M. Craft demande de qui est formé ce comité.	Mme Viger répond qu'il est formé de l'ensemble des ministères dont le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Environnement (MELCC).
<b>Q &amp; I 5</b>	
M. Craft suggère d'intégrer ce sujet lors de la présentation prévue plus tard cette année par le MELCC au sujet de l'attestation ministérielle (inscrite au calendrier des travaux du Comité de liaison).	La représentante du MELCC ajoute que le Comité interministériel est responsable de l'évaluation théorique, et qu'elle fera le lien avec les bonnes personnes afin d'obtenir une définition claire tel que demandé.

Les membres du Comité confirment leur intérêt pour cette présentation.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 6</b>	
Un citoyen demande s'il est possible d'obtenir ces informations indépendamment de la fonderie?	M. Craft indique qu'il faudrait demander au MELCC si cela est possible.
<b>Q &amp; I 7</b>	
Le même citoyen affirme que certaines activités de la fonderie sont discutables au niveau du bruit.	M. Craft comprend la petite confusion et précise que le bruit de fond ne concerne pas le bruit (le son) émis par les activités de la fonderie, mais bien de la concentration des particules dans l'air.
<b>Q &amp; I 8</b>	
M. Craft demande ensuite à Mme Viger de préciser si c'est la force du vent ou plutôt la direction du vent qui peut influencer les données sur les émissions atmosphériques mesurées à la station légale ?	Mme Viger indique que les deux facteurs peuvent exercer une influence, mais que la direction des vents reste le facteur dominant. En début d'année, ajoute-t-elle, il y a plus de vent en direction du quartier et de la station.

M. Craft confirme que le compte rendu de la rencontre du 15 mars sera ajusté. Il ajoute que le suivi demandé sur les données mensuelles vs trimestrielles sera traité dans la partie Varia de l'Ordre du jour. Le compte rendu est approuvé.

#### 4. CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

M Landry propose d'organiser la rencontre publique prévue avec les citoyens du quartier Notre-Dame en septembre et de poser la rencontre régulière du Comité dans la même semaine, de manière à éviter le mois d'octobre et la période de chasse qui génère normalement beaucoup d'absences.

Les dates potentielles sont les 20-21-27-28 septembre. Il ajoute que la première année du pilotage du projet Vélox sera complétée, que des données risquent d'être disponibles et qu'il sera possible de faire une rétrospective et communiquer la suite des choses avec cette initiative visant à réduire les émissions atmosphériques. Il est précisé qu'un suivi sera effectué avec le comité pour confirmer la disponibilité des membres.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 9</b>	
Un membre demande ce que signifie “piloteage du projet Vélox”.	Mme Caouette répond que la fonderie aura alors une bonne idée de la performance générale de la technologie après un an d’essais.
<b>Q &amp; I 10</b>	
Un membre demande si des demandes citoyennes spécifiques ont été faites en vue de la rencontre publique.	M. Landry répond que non, mais que cette rencontre fait partie des engagements du comité envers les résidents du quartier.
<b>Q &amp; I 11</b>	
Un membre suggère de promouvoir l’évènement à la radio ou autre média pour attirer les gens.	M. Landry souligne que c’est une excellente idée et qu’il note le point.

Les membres du Comité se disent d’accord pour organiser une rencontre publique et une rencontre régulière (probablement sous forme de visite d’un secteur de la fonderie) en septembre et qu’ils utiliseront le bilan des travaux du Comité pour alimenter la présentation.

## 5. PARC À RÉSIDUS ET REHAUSSEMENT DES DIGUES

Alain Boisvert, surintendant responsable programme TSF (Tailings Storage Facilities), présente le sujet principal de la rencontre portant sur les travaux prévus dans les parcs à résidus Noranda 4 et 5.

Il précise d’emblée qu’un parc à résidus miniers est un ensemble d’équipements, structures et composantes permettant l’entreposage sécuritaire des résidus miniers. Les résidus miniers de la Fonderie Horne sont constitués des rejets générés lors du processus métallurgique. Il précise que le terme “résidus miniers” est utilisé même si la fonderie n’est pas une mine en raison du passé minier de l’entreprise, et qu’il s’agit en fait de résidus industriels.

De plus :

- Le parc à résidus miniers de Noranda 5 a été remis en fonction en 2016 et sa durée de vie utile est estimée à environ 22 ans. Pour ce faire, des travaux de rehaussement seront requis en 2023, 2028, 2033.
- La phase 1 du parc à résidus de Noranda 5 aura atteint sa pleine capacité de déposition des résidus miniers en 2023.
- Le but du projet est principalement de maintenir la capacité de déposition des résidus miniers de la Fonderie Horne pour les 5 prochaines années en procédant au rehaussement des digues du parc à résidus Noranda 5.

Il précise que des travaux sont prévus dans le parc de septembre à décembre 2022, et qu’ils reprendront à l’été 2023 pour le volet rehaussement les digues. Voir la présentation en annexe pour plus de détails.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 12</b>	
Un membre demande comment les résidus sont transportés de la fonderie vers le parc.	M. Boisvert répond que cela se fait par une conduite, sur une distance de 11km et situe le tracé sur la carte (voir présentation en annexe).

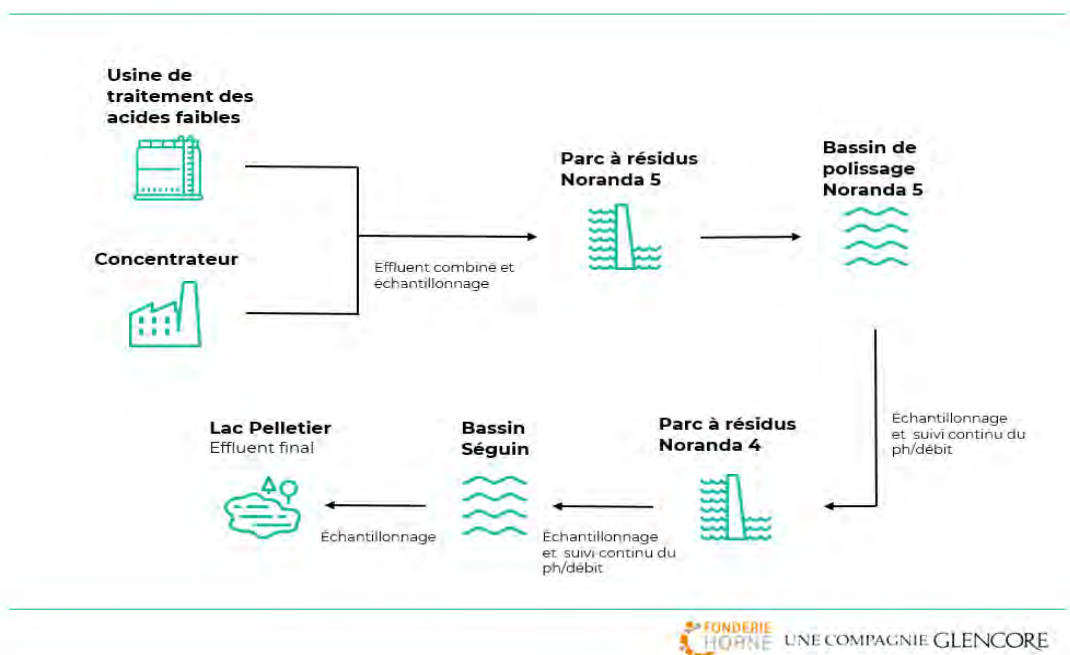
M. Boisvert brosse un historique du site depuis sa création en 1947, avec les différents parcs et le bassin de polissage.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 13</b>	
Un membre demande quelle est la différence entre un parc à résidus et un bassin de polissage.	M. Boisvert précise que le parc à résidus est le lieu où les résidus sont décantés et que seul l'eau est pompée vers le bassin de polissage.

Mme Viger décrit le cycle de traitement de l'eau que voici sous forme de tableau.

#### Cycle de traitement de l'eau

11



QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 14</b>	
Une fois traitée, que fait-on avec l'eau?	Mme Viger répond que l'eau est ensuite retournée à l'environnement dans son effluent final, le lac Pelletier, dans le respect des normes en vigueur.
<b>Q &amp; I 15</b>	
Est-il possible de récupérer l'eau ?	Mme Viger répond qu'il serait possible de le faire, mais qu'une conduite de 11km serait nécessaire. Elle ajoute que la fonderie considère récupérer de l'eau sur d'autres sites lui appartenant et qu'une étude est d'ailleurs en cours sur le sujet.
<b>Q &amp; I 16</b>	
Comment transformez-vous l'eau contaminée en eau traitée?	Mme Viger répond que le traitement se fait à la fonderie à l'aide de chaux. De plus, l'eau subit de multiples contrôles, incluant des prises d'échantillons, afin de s'assurer que le traitement est efficace.
<b>Q &amp; I 17</b>	
Du parc à résidus Noranda 4 au lac Pelletier, comment l'eau circule-t-elle?	Mme Viger répond que l'eau s'écoule par le bassin Séguin, au sud, par gravité, via un canal.

M. Boisvert revient sur les travaux à venir (voir p10 de la présentation en annexe).

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 18</b>	
M. Craft demande à quel pourcentage le parc Noranda 5 est-il utilisé?	Mme Viger répond que le parc n'est jamais utilisé à 100% car un espace est toujours conservé pour gérer les événements extrêmes. Il n'y a jamais eu de débordement et que le parc est prévu pour accueillir un équivalent d'une pluie 1 :2000 ans sur 24h en plus d'une fonte de neige 1 :100 ans, un scénario extrême et improbable.
<b>Q &amp; I 19</b>	
Est-ce que vous vous soumettez aux normes et de quelles normes s'agit-il ?	Mme Viger répond que oui et que Glencore se soumet aux normes internationales GISTM en vigueur en plus des normes du Québec.

Q & I 20	
M. Craft demande si ces normes GISTM sont plus exigeantes que les normes ministérielles québécoises.	M. Boisvert répond que oui en général, et que la fonderie doit respecter les deux normes, en respectant toujours les plus hauts standards.

M. Boisvert poursuit sur la description des travaux de rehaussement des digues du parc Noranda 5 qui augmenteront de 3 mètres afin de hausser la capacité d'entreposage des résidus.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 21	
M. Craft demande quel type de nuisances ces travaux risquent-ils de générer?	M. Boisvert indique que du dynamitage aura lieu dans la carrière et dans le déversoir à des heures fixes qui seront communiquées en avance au voisinage. Il ajoute qu'un plan de contrôle est en place, avec l'expérience acquise lors de travaux similaires entre 2012 et 2017. Il précise également que les normes seront respectées, qu'un certificat d'autorisation a été obtenu et que des sismographes seront installés pour mesurer les impacts.
Q & I 22	
Est-ce qu'il y a des voisins proches du site?	M. Boisvert indique que le Centre jardin du lac Pelletier est à proximité ainsi que quelques maisons un peu plus loin.
Q & I 23	
M. Craft demande si des signalements ont eu lieu par le passé?	M. Landry indique que non.

Mme Viger enchaîne sur le cycle de traitement de l'eau entre les différents parcs et bassins menant à l'effluent final du lac Pelletier, en ajoutant qu'un suivi de la qualité de l'eau est effectué en continu par l'équipe de la fonderie.



QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 24</b>	
M. Craft demande si l'échantillonnage au niveau du lac Pelletier a relevé des dépassements et soulevé des enjeux quelconques ?	Mme Viger répond que l'échantillonnage sous le pont a déjà indiqué à une occasion des traces d'hydrocarbures, et que la présence de la route en est la probable cause. Elle ajoute que des campagnes d'échantillonnage sont faites de façon fréquente dans l'effluent. Pour ce qui est du Lac Pelletier, elle ne sait pas si la qualité de l'eau du lac s'améliore avec le temps, elle devra vérifier.
<b>Q &amp; I 25</b>	
Le MELCC est-il au courant de l'état du Lac Pelletier?	La représentante du MELCC répond que non.
<b>Q &amp; I 26</b>	
Un membre indique que des brins de scie sont présents au fond au lac et que cela est dû aux activités forestières antérieures alors qu'on les rejetait dans le lac.	La représentante du MELCC indique qu'un suivi au sujet du lac a été fait pour la dernière fois en 2008.
<b>Q &amp; I 27</b>	
Vous indiquez avoir deux effluents finaux : le lac Osisko et le lac Pelletier. Y a -t-il un enjeu avec la daphnie ?	Mme Viger indique que ce point est un sujet du Varia et sera traité plus tard dans la rencontre.
<b>Q &amp; I 28</b>	
Quel est le montant total des investissements pour les travaux prévus?	M. Boisvert répond que ceux-ci totalisent 20 millions de dollars USD sur 2 ans.
<b>Q &amp; I 29</b>	
Une personne ressource mentionne que selon une enquête publique, le lac Pelletier serait dans les 17 pires lacs du Québec au niveau de la qualité de l'eau.	
<b>Q &amp; I 30</b>	
M. Craft demande où le lac Pelletier se déverse-t-il?	Mme Viger : dans le lac Beauchastel.

M. Landry poursuit avec la présentation. Il adresse les mesures de mitigation qui seront mises en place ainsi que les actions prévues au niveau des relations avec la communauté avant, pendant et après les travaux. Voir la présentation en annexe.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 31</b>	
Est-ce que ces travaux seront visibles?	M. Boisvert : une modélisation reste à faire, mais le rehaussement de 3m sera invisible. Pour le reste, il risque de ne pas y avoir d'impact visuel.
<b>Q &amp; I 32</b>	
M. Craft : est-ce une exigence pour obtenir une autorisation?	M. Boisvert : non
<b>Q &amp; I 33</b>	
Une personne ressource demande si des problèmes environnementaux sont survenus dans le secteur du parc à résidus et si une attention particulière leur a été portée.	Mme Viger : les anciens résidus sont saturés lorsque le rehaussement des digues se fait. On freine ainsi la génération d'acide qui est présente. De plus la qualité de l'eau est surveillée et contrôlée afin de rencontrer les normes.
<b>Q &amp; I 34</b>	
Y a-t-il eu des déversements?	Mme Viger : oui, un évènement historique a eu lieu dans les années 40 ou 60 dans le bassin Séguin, dans le secteur que nous monitorons. Il n'y a pas eu d'évènement autre que celui-là.

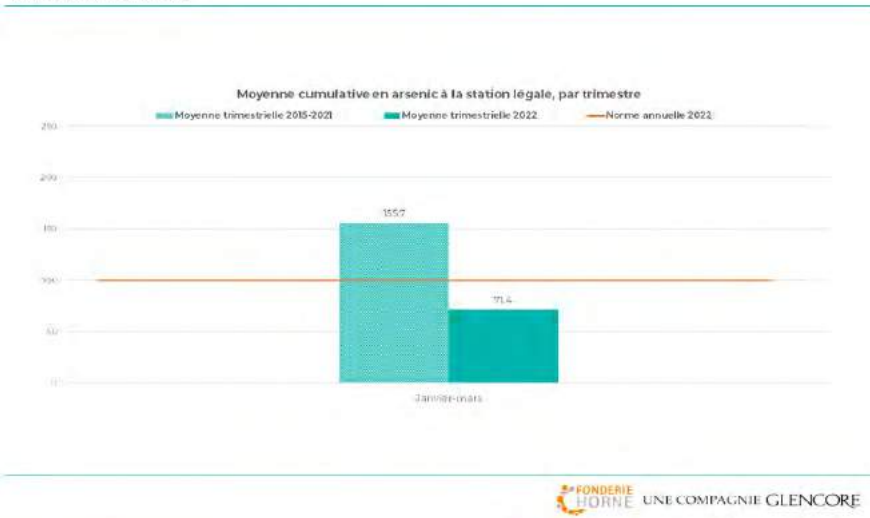
Cette partie de la présentation prend fin.

## 6. VARIA

Les membres du Comité abordent la partie Varia et procèdent aux suivis de la dernière rencontre du 15 mars 2022. Le premier suivi consistait à fournir au Comité la moyenne d'émissions par trimestres individuels pour 2021 (vs moyenne cumulative). Le tableau ci-dessous confirme une moyenne de 71.4 ng/m<sup>3</sup> pour le premier trimestre de 2022 vs 155,7 ng/m<sup>3</sup> pour la période 2015-2021.

### Moyenne cumulative trimestrielle en arsenic

Q1 2022 janvier-mars



FONDERIE HORNE UNE COMPAGNIE GLENCORE

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 35</b>	
Une personne ressource mentionne que la donnée mensuelle n'est toujours pas disponible, ce qui est pourtant commun de fournir, afin de voir ce qui est réellement mesuré, et qui n'enlèverait rien à la moyenne annuelle tout en démontrant davantage de transparence.	
<b>Q &amp; I 36</b>	
M. Craft demande si cette donnée peut être partagée et ce, de manière non-cumulative?	Mme Viger confirme que oui. Ce point sera ajouté aux suivis pour 2022.

Le second suivi concerne **l'enjeu de la daphnie**.

À la suite d'une demande d'un membre du comité sur les avis de non-conformités pour le dépassement de la norme de toxicité à l'effluent NO12, le thème de la daphnie est présenté au Comité (voir carte en p17 de la présentation en annexe). Les daphnies sont de petits crustacés mesurant d'un à quatre millimètres, du genre *Daphnia*. Elles vivent dans les eaux douces et stagnantes, quelques espèces supportant des conditions légèrement saumâtres.

Mme Viger explique que l'effluent final situé au nord du lac Osisko est toxique pour la daphnie, mais que la cause de la toxicité de l'effluent final serait impossible à identifier selon plusieurs experts. Elle note que le pH, le cuivre et l'alcalinité (typique en Abitibi) exerceraient également une influence sur la toxicité.

Afin d'étudier la question en profondeur, l'équipe de la fonderie a étudié l'ensemble du bassin versant (voir la partie en or sur la carte dans la présentation). Le plan d'action suivant a été mis en place :



Le plan d'action suivant a été mis en place :

- Aménagement d'une structure de déviation
- Déploiement d'un projet- pilote pleine échelle pour le système d'injection de CO2
- Optimisation du système existant d'injection de chaux afin d'augmenter le pH dans l'ensemble du bassin et traitement de l'eau
- Ajustement du Ph avant l'effluent final à l'aide du système d'injection de CO2.

Avec un niveau de pH constant élevé, explique-t-elle, le cuivre serait précipité, avec l'espoir de clore le problème de daphnie.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 37</b>	
Une personne ressource remarque qu'il n'y a pas de station de traitement et demande si cela est normal.	Mme Viger répond que le cuivre est enlevé de l'eau et est précipité en sédiments dans le bassin.
<b>Q &amp; I 38</b>	
M. Craft demande si on retire les métaux du bassin du polissage?	Mme Viger confirme que oui, et ajoute que la fonderie analyse constamment la situation en plus de procéder à du dragage des boues dans le fossé. Elle précise aussi que le lac Osisko n'est pas concerné.

Mme Viger indique qu'une demande de déclaration de conformité a été déposée en février dernier et que des travaux ont présentement lieu (mars-juin 2022). De plus, une mise en fonction de l'essai pilote à pleine échelle est prévue pour août 2022.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 39</b>	
M. Craft : pensez-vous que cela sera efficace?	Mme Viger : oui, les essais se sont avérés prometteurs, le niveau de cuivre est abaissé. Des ajustements restent à faire pour avoir un système robuste, car les conditions sont souvent changeantes.
<b>Q &amp; I 40</b>	
Un membre demande si des normes spécifiques sont en vigueur.	Mme Viger indique que les normes sont provinciales et que la toxicité de la daphnie n'est pas tolérée.
<b>Q &amp; I 41</b>	
M. Craft : quand connaîtrez-vous les résultats?	Mme Viger : à l'automne si possible, mais en raison des pluies saisonnières fortes, peut-être au printemps 2023.
<b>Q &amp; I 42</b>	
Est-ce que la connexion entre le bassin nord et le bassin de la ville est étanche?	Mme Viger : oui elle l'est. Et le niveau du bassin est maintenu bas.
<b>Q &amp; I 43</b>	
Est-ce que la Ville de Rouyn-Noranda pourrait vérifier la qualité de l'eau du bassin de la ville et partager la donnée au comité?	La représentante de la Ville indique qu'elle fera le suivi.

Mme Viger poursuit la présentation sur les suivis demandés. Il indique que quatre stations de mesure des émissions sont en place à Rouyn-Noranda (périmètre urbain) La station légale est celle avec la plus haute valeur, celle où il y a un impact maximal.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 44</b>	
Une personne ressource indique que la norme est fixée pour une seule station.	La représentante du MELCC indique qu'en terme de réglementation, le suivi effectué par la fonderie est adéquat. Elle indique qu'il est prévu d'aborder le sujet en septembre lors de la rencontre du comité.
<b>Q &amp; I 45</b>	
Un membre demande quel est l'objectif des travaux en cours dans le quartier Notre-Dame?	M. Landry : ce sont des travaux de reverdissement du quartier.  Le représentant de la Ville de Rouyn-Noranda ajoute que l'objectif est d'atténuer les poussières et de contrer les îlots de chaleur.

Le membre est invité à contacter la Ville de Rouyn-Noranda pour de plus amples informations. Le prochain suivi concernait la divulgation du pourcentage des matières qui sont entreposées à l'intérieur. La diapositive suivante est présentée aux membres (voir p17 de la présentation en annexe).

## Entreposage des matériaux

21

Ratio des matériaux entreposés

Scénario 10 000 tonnes de concentrés en inventaire			
	Tonnage totale	Tonnage Intérieur	%
Concentrés + de 0.5% As	5 000	5 000	100%
Concentrés - de 0.5% As	5 000	5 000	100%
Inertes NRPM	2 000	1 000	50%
Recyclage	2 000	2 000	100%
Moyenne pondérée			93%

Scénario 40 000 tonnes de concentrés en inventaire			
	Tonnage totale	Tonnage Intérieur	%
Concentrés + de 0.5% As	20 000	20 000	100%
Concentrés - de 0.5% As	20 000	13 000	65%
Inertes NRPM	10 000	3 000	30%
Recyclage	6 000	6 000	100%
Moyenne pondérée			75%

NRPM: New revenue producing material, volume de matériaux provenant de clients



M. Landry précise que 100% des matériaux affichant une concentration d'arsenic de plus de 0,5% sont entreposés à l'intérieur. En moyenne, ajoute-t-il, ce sont presque 85% des concentrés qui sont entreposés à l'intérieur.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 46</b>	
Un membre demande si la fonderie connaît la concentration des métaux avant de les accepter et de signer les contrats d'achat?	Mme Viger répond que des échantillons de 5kgs sont demandés et reçus avant tout achat, qu'ils sont analysés et qu'ils doivent respecter un nombre de paramètres avant de procéder à leur acceptation.
<b>Q &amp; I 47</b>	
Une personne ressource demande quelles sont les sources des émissions captées?	Mme Viger : l'entreposage représente 0.1% des mesures à la station légale. Les secteurs contributeurs aux émissions seront présentés lors de la prochaine rencontre (suivi).

M. Landry indique ensuite que deux dômes contiennent les matières entreposées (voir p18 de la présentation en annexe), et que le ratio doit prochainement augmenter. La capacité d'entreposage pour le nouveau dôme de cuivre est de 1000 tonnes et le dôme de concentrés 5000 tonnes. Un premier dôme sera érigé d'ici la fin 2022, et le suivant en 2023.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 48</b>	
M. Craft demande si ces projets aideront la fonderie à recevoir plus de matériel à mettre sur des dômes?	M. Landry répond l'entreprise souhaite éviter les emportements des poussières par le vent par respect pour la communauté. Il ajoute que la poussière a une valeur monétaire et donc que la fonderie souhaite la contenir. Enfin, il mentionne qu'il est idéal de conserver la poussière au sec, le procédé étant ainsi plus court.
<b>Q &amp; I 49</b>	
Une personne ressource demande s'il est possible de traiter des plaintes, des signalements et des avis de non-conformité et de les présenter en comité.	M. Craft indique que cela a été fait en 2021 et que cela est également prévu pour 2022.

M. Landry remercie les membres pour leur présence et leurs interventions.

Fin de la rencontre.

## ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS

- L'impact visuel des travaux de rehaussement des digues.
- La qualité de l'eau de l'effluent final du parc à résidus (lac Pelletier).

## SUGGESTIONS DES MEMBRES

- Promouvoir la rencontre publique à la radio ou autre média pour attirer les gens à participer (septembre).

## SUIVIS

### **Par le MELCC**

- Définir ce qu'est le bruit de fond naturel, soit la concentration moyenne dans le secteur de la fonderie sans les opérations de la fonderie.

### **Par la Fonderie Horne**

- Partager au comité la moyenne mensuelle non-cumulative des émissions.
- Partager les sources des émissions captées à la station légale (par secteurs et types de métaux).

### **Par la Ville de Rouyn-Noranda**

- Vérifier la qualité de l'eau du bassin de la ville (enjeu daphnie).

### **Par Transfert Environnement et Société**

- Sonder la disponibilité des membres pour participer à une rencontre publique en septembre 2022.



ANNEXE I  
LISTE DES PRÉSENCES

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens	Dave Tremblay		x
	Martin Cloutier	x	
	Nathalie Leblanc	x	
	Daniel Gagné		x
	Conrad Bernier		x
	Ève Blais-Cloutier		x
	Micheline Hatin		x
	Denis H. Lalonde	x	
	Guy Trudel		x
Comité de citoyens	Denise Lavallée – Comité du Vieux Noranda	x	
Municipal	Réal Beauchamp – Conseiller du district Noranda	x	
	Jessica Lesage – Conseillère en communication, Ville de Rouyn-Noranda	x	
Commerce	Vacant		
Milieu préscolaire	Lynda Taddio — CPE L’Anode Magique	x	
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
OSBL — Environnement	Clémentine Cornille - CREAT	x	
Gouvernement du Québec — Réseau de la santé	Stéphane Bessette - DSP	x	
	Dr. Stéphane Trépanier - Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive	x	
Gouvernement du Québec — Environnement	Cynthia Claveau – Directrice régionale de l’analyse et de l’expertise de l’Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	x	
Fonderie Horne	Simon Landry - Conseiller aux relations avec la communauté	x	
	Cindy Caouette - Surintendante p.i communications et relations avec la communauté, Opérations cuivre Amérique du Nord	x	
	Marie-Élise Viger - Première responsable environnement pour les opérations métallurgiques cuivre en Amérique du Nord	x	
	Alain Boisvert, Surintendant, responsable programme TSF	x	
SECTEURS	OBSERVATEURS, OBSERVATRICES	PRÉSENTS	ABSENTS
Gouvernement fédéral	Yves Dumulon – gestionnaire service aux citoyens – bureau du Député d’Abitibi-Témiscamingue Sébastien Lemire	x	
AUTRES		PRÉSENTS	ABSENTS
Transfert Environnement et Société	Alex Craft, animateur	x	
	Dominic Vézina, rapporteur	x	

## ANNEXE II

### ORDRE DU JOUR

**Comité de liaison de la Fonderie Horne**

**Ordre du Jour**

**Rencontre du 24 mai 2022, 19h à 21h**

**18h45 – Arrivée des participants**

**19h05 - Ordre du jour – mise en contexte**

**19h10 - Introduction**

*Tour de table*

*Approbations et planification*

- Approbation du CR de la rencontre du 15 mars 2022
- Fixer la date de la rencontre publique, attentes et responsabilités du Comité

**19h40 - Présentation principale**

- Travaux de rehaussement des digues au parc à résidus Noranda 5, par Alain Boisvert, surintendant responsable programme TSF

**20h20 – Varia / mises à jour**

- Suivis de la dernière rencontre
- Avis de non-conformités pour dépassement de la norme de toxicité à l'effluent NO12

ANNEXE III  
CALENDRIER PROVISOIRE 2022

## CALENDRIER PROVISOIRE 2022 - RENCONTRES DU COMITÉ DE LIAISON

### MISE EN CONTEXTE

Il est prévu de tenir 4 rencontres régulières du Comité en 2022 en plus d'une rencontre publique. Ce document brosse un portrait des sujets potentiels à aborder en fonction des enjeux actuels ainsi que des préoccupations et souhaits soulevés par les membres lors des dernières rencontres. L'approbation des comptes-rendus et un mot de bienvenue aux nouveaux membres sont des sujets statutaires à traiter en début de chaque rencontre. Pour discussion

### 15 MARS

#### Rencontre régulière

Échanger sur le format et le moment idéal pour une rencontre publique - Calendrier des rencontres en 2022

Présentation principale :

Bilan de la 2<sup>e</sup> attestation d'assainissement, mise à jour de l'avancement des projets du plan de réduction des émissions d'arsenic et résultats 2021

Performances en termes d'émissions / données croisées vents et concentration (demande de juin 2021)

Bilan 2021 – approbation

Sondage 2021 présentation sommaire des résultats

Varia : Nickel (courriels du CREAT et de la fonderie)

### MAI

#### Rencontre régulière

Parc à résidus et rehaussement des digues

Avis de non-conformités pour dépassement de la norme de toxicité à l'effluent NO12

### SEPTEMBRE

#### Rencontre régulière

Visite de la fonderie et processus de renouvellement de l'attestation ministérielle par le MELCC

#### Rencontre publique

Présentation principale - Mise à jour du plan d'action arsenic

Autres sujets :

- La réduction de l'exposition (ex : restauration volontaire des terrains)
- La réduction à la source (Velox-Phenix)

- Les projets court terme (ex : captation et traitement de certains évènements du toit du réacteur, augmentation de la capacité de nettoyage des routes)
- Les projets long terme (ex : zone de transition)
- Nickel
- Bilan des travaux du Comité

## DÉCEMBRE

### Rencontre régulière

Sujets à déterminer

## ANNEXE IV PRÉSENTATION



# Rencontre du Comité de liaison

24 mai 2022

# Ordre du jour

- 
- **19h05** - Ordre du jour – mise en contexte
  
  - **19h10** - Introduction
  - *Tour de table*
  - *Approbations et planification*
    - Approbation du CR de la rencontre du 15 mars 2022
    - Fixer la date de la rencontre publique, attentes et responsabilités du Comité
  
  - **19h40** - Présentation principale
    - Travaux de rehaussement des digues au parc à résidus Noranda 5, par Alain Boisvert, surintendant responsable programme TSF
  
  - **20h20** – Varia / mises à jour
    - Suivis de la dernière rencontre
    - Avis de non-conformités pour dépassement de la norme de toxicité à l'effluent NO12
  
  - **20h40** - Période de questions
  
  - **20h50** - Mot de la fin
-

# Travaux du parc à résidus Noranda 5

Alain Boisvert,  
Surintendant responsable programme TSF

---

## Travaux parcs à résidus Noranda 4 et 5

### Sujets

1. But du projet
2. Localisation
3. Historique
4. Cycle de traitement de l'eau
5. Travaux prévus
6. Mesures de mitigation

### But du projet

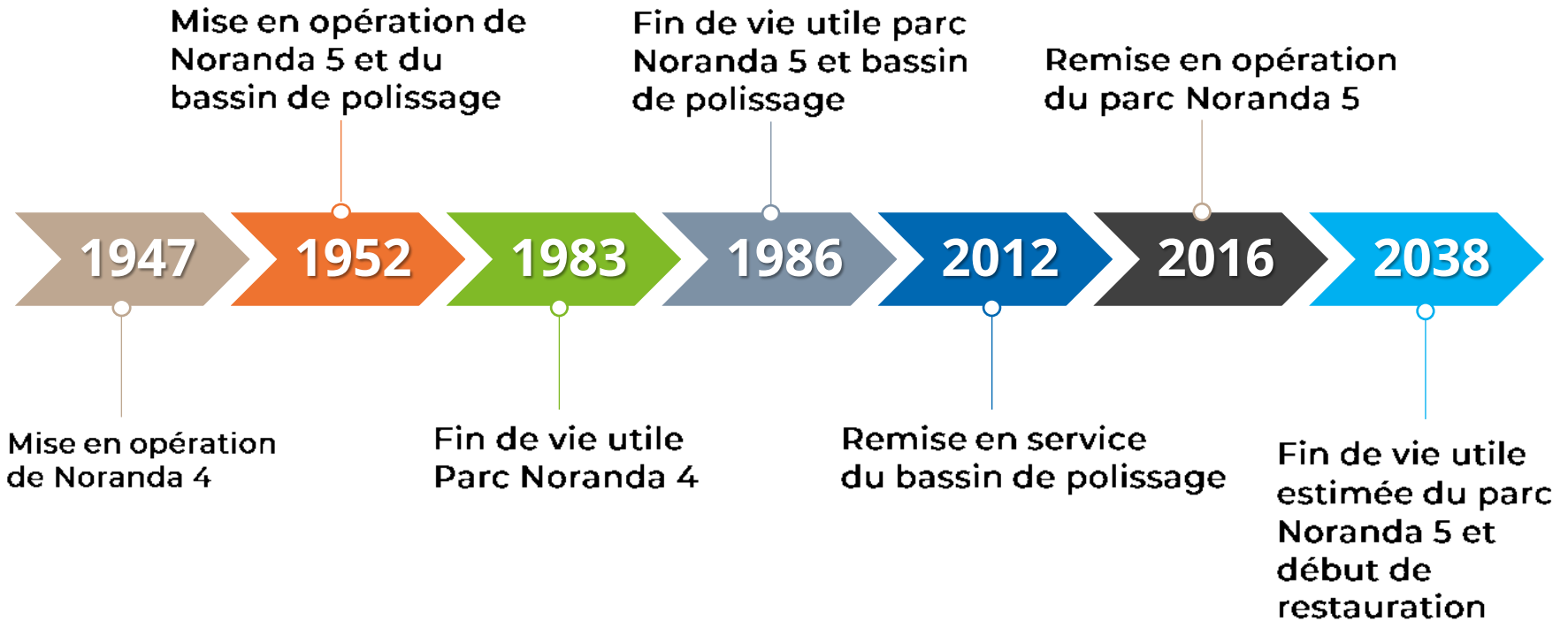
---

- Parc à résidus miniers: Équipements, structures et composantes permettant l'entreposage sécuritaire des résidus miniers.
- Les résidus miniers de la Fonderie Horne sont constitués des rejets générés lors du processus métallurgique.
- Le parc à résidus miniers de Noranda 5 a été remis en fonction en 2016 et sa durée de vie utile est estimée à environ 22 ans. Pour ce faire, des travaux de rehaussement seront requis en 2023, 2028, 2033.
- La phase 1 du parc à résidus de Noranda 5 aura atteint sa pleine capacité de déposition des résidus miniers en 2023.
- Le but du projet est principalement de maintenir la capacité de déposition des résidus miniers de la Fonderie Horne pour les 5 prochaines années en procédant au rehaussement des digues du parc à résidus Noranda 5.



## Historique

---





## Travaux prévus



## Travaux prévus

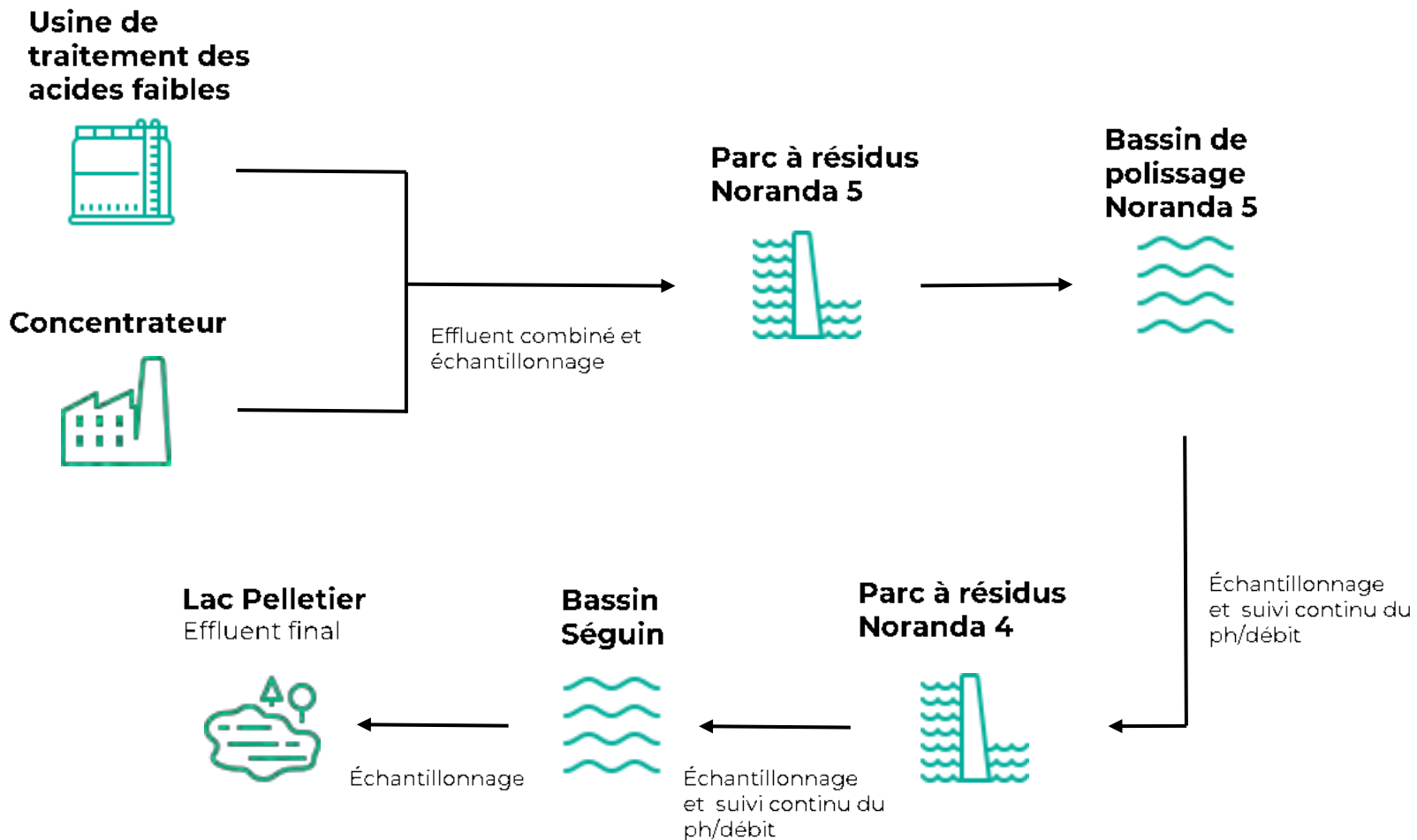
---

### Travaux septembre à décembre 2022

- **Noranda 5**
  - Ajout de bermes sur 4 digues (N5-1, N5-2, N5-3 et digues Sud)
  - Remplacer le matériel anti-érosion du déversoir
- **Bassin de polissage de Noranda 5**
  - Élargir le déversoir et remplacer le matériel anti-érosion
- **Noranda 4**
  - Ajout de matériel anti-érosion en amont de la digue principale
  - Construction d'un nouveau déversoir
- **Digue du ruisseau Caron**
  - Construction d'un nouveau déversoir

### Travaux été 2023

- **Noranda 5**
  - Rehaussement de 3 digues (N5-1, N5-2, N5-3)



### Mesures de mitigation

---

- Évaluation des risques et mise en place d'un plan d'action pour assurer la sécurité des employés, entrepreneurs, visiteurs, intervenants et de la communauté avoisinante. (Augmentation du bruit, accroissement des émissions de poussières.)
- Rencontre des intervenants en amont, et présentation des rôles et responsabilités de chacun d'entre eux selon les différentes situations identifiées.
- Mise en place de mesures de contrôles : programme d'inspection supervisé par l'ingénieur désigné, la surveillance via l'instrumentation géotechnique et l'augmentation de la fréquence de vérification des appareils de mesures en télémétrie, etc.



### Informations

---

- Établir la liste des communautés d'intérêts (Service Incendie, Sûreté du Québec, ministère de l'Environnement, CISSS-AT, citoyens et commerces avoisinants etc.)
- Rencontrer les communautés d'intérêts et présenter les travaux qui devront être effectués
- Expliquer nos différentes mesures de mitigation afin de limiter notre impact sur la communauté (Utilisation d'abat poussières, mise en place de matelas de sautage, travaux effectués dans un horaire normal)
- Mise en place des mesures pour informer les communautés avoisinantes au parc à résidus et recevoir les préoccupations des citoyens (ligne info-communauté, courriel, bulletin info-travaux)



# Suivis

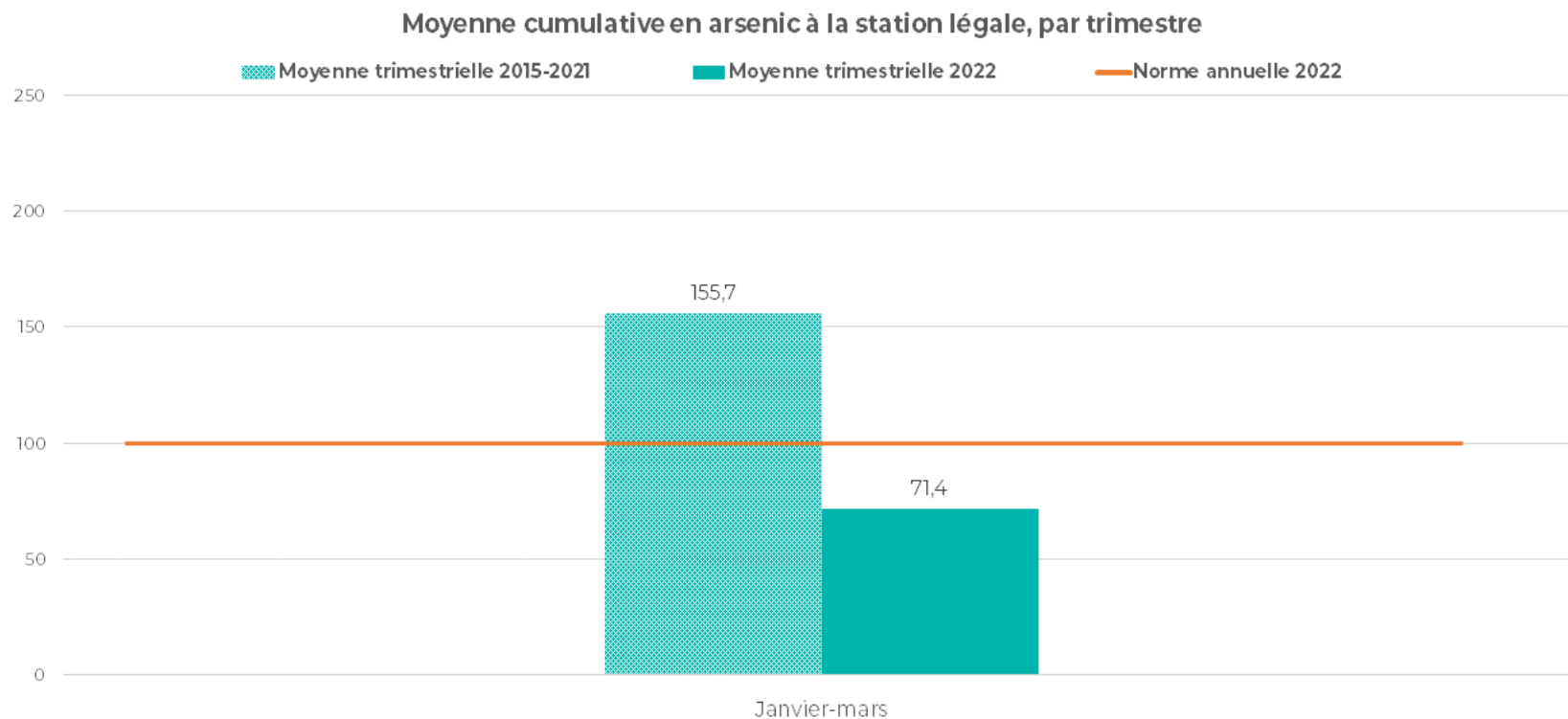
# Marie-Élise Viger

Première Responsable, Environnement

Opérations métallurgiques cuivre Amérique du Nord

# Moyenne cumulative trimestrielle en arsenic

Q1 2022 janvier-mars







Facteurs ayant une incidence sur la survie de la daphnie : pH, cuivre et alcalinité



N3: Noranda 3 BV: Bassin versant  
N2: Noranda 2 N-O: Nord-Osisko  
N1: Noranda 1 R-N: Rouyn-Noranda  
Q1: Quémont-1

- Structure de déviation
- Pilote pleine échelle pour le système d'injection de CO<sub>2</sub>
- Optimisation du système existant d'injection de chaux





Déclaration de conformité  
8 février 2022



Travaux terrain  
Mars à juin 2022



Mise en fonction essai  
pilote pleine échelle  
Août 2022

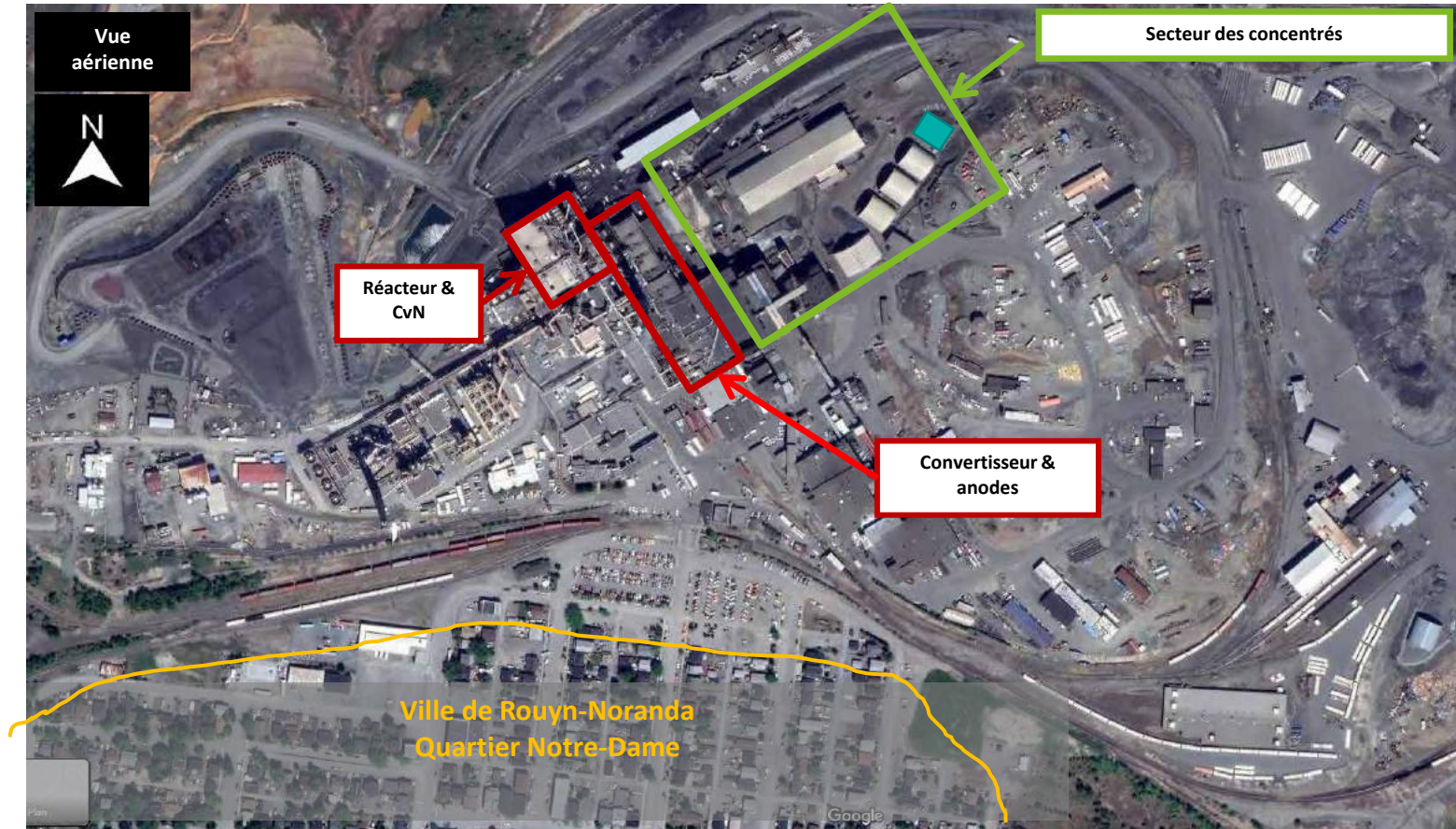


# Entreposage des matériaux

## Ratio des matériaux entreposés

Scénario 10 000 tonnes de concentrés en inventaire			
	Tonnage totale	Tonnage Intérieur	%
Concentrés + de 0.5% As	5 000	5 000	100%
Concentrés - de 0.5% As	5 000	5 000	100%
Inertes NRPM	2 000	1 000	50%
Recyclage	2 000	2 000	100%
Moyenne pondérée			93%

Scénario 40 000 tonnes de concentrés en inventaire			
	Tonnage totale	Tonnage Intérieur	%
Concentrés + de 0.5% As	20 000	20 000	100%
Concentrés - de 0.5% As	20 000	13 000	65%
Inertes NRPM	10 000	3 000	30%
Recyclage	6 000	6 000	100%
Moyenne pondérée			75%



- La capacité d'entreposage pour le nouveau dôme de cuivre est de 1000 tonnes et le dôme de concentrés 5000 tonnes
- Un premier dôme sera érigé d'ici la fin 2022, et le suivant en 2023

Période de questions



## ANNEXE V SUIVIS



Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
<b>9 DÉCEMBRE 2019</b>					
09-déc-19	<b>Communication</b>	Fournir aux participants l'adresse du site Internet de la Fonderie		Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Communication</b>	Assurer la mise en ligne des comptes rendus sur le site Internet	En continu	Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Environnement</b>	Valider l'information à inclure sur la carte de localisation des stations d'échantillonnage sur le site Internet		Fonderie	Complété
09-déc-19	<b>Environnement</b>	Rendre disponibles les données d'échantillonnage des sols		Fonderie	Complété
09-déc-19	<b>Procédures du Comité</b>	Inclure à la prochaine demande de participation d'un observateur, un énoncé à l'effet qu'il est possible de s'opposer		Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Procédures du Comité</b>	Revenir sur la méthode de prise de décisions (consensus vs vote)	Sujet discuté lors de la rencontre du 3 février 2021	Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Procédures du Comité</b>	Faire le suivi concernant la participation d'un citoyen d'un autre quartier			Complété
09-déc-19	<b>Proposition de sujets</b>	1) Contamination des sols 2) Qualité de l'air et protocoles d'échantillonnage 3) Contrôle et approvisionnement en matériaux			
Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
<b>26 FÉVRIER 2020</b>					

26-févr-20	<b>Communication</b>	Mettre les Info-QND sur le site Internet		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Communication</b>	Ajouter une section « Références » sur le site Internet		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Ajouter un point « varia » à l'ordre du jour des prochaines rencontres		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Faire un suivi lorsqu'une proposition de modification au compte rendu n'est pas acceptée		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Alléger le compte rendu selon les préférences des membres		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Envoyer le compte rendu en format Word		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Préciser dans la réponse au député que sa présence est acceptée en tant que représentant des citoyens		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Proposition de sujets</b>	1) Étude de biosurveillance 2) Communication et méthodes de transmission de l'information à la population 3) Zone de transition 4) Calendrier annuel			
<b>Date</b>	<b>Thème</b>	<b>Suivi demandé</b>	<b>Étape réalisée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>
<b>9 JUILLET 2020</b>					
09-juil-20	<b>Communication</b>	Mettre à jour le site Internet (liste des membres, vidéos corporatives)		Transfert	Complété

09-juil-20	<b>Communication</b>	Préparer un point d'information sur la campagne d'information AGIR de l'automne	Sujet de la présentation du 23 septembre 2020	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Communication</b>	Informers le Comité de la tenue et des résultats de la prochaine simulation de fuite de SO2-SO3	Mise à jour le 23 mars 2021	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Communication</b>	Valider la possibilité de faire une visite virtuelle ou en personne de la Fonderie au cours des prochaines rencontres	Repoussé en raison de la pandémie	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Environnement</b>	Transmettre au Comité la mise à jour du Plan d'action proposée au Comité interministériel		Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Environnement</b>	Fournir une synthèse des données de plomb et de cadmium	Communiqué de presse – Décembre 2020	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Environnement</b>	Vérifier si une étude de modélisation des poussières a déjà été réalisée par la Fonderie. Inclure aspect production	Automne 2021 – Selon la présentation du 23 mars 2021.	Fonderie	À venir
09-juil-20	<b>Procédures du Comité</b>	Ajouter un point récurrent « Arsenic et plan d'action » à l'ordre du jour	Mise à jour le 23 mars 2021 et ajout du point pour les rencontres subséquentes	Transfert	Complété
<b>Date</b>	<b>Thème</b>	<b>Suivi demandé</b>	<b>Étape réalisée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>
09-juil-20	<b>Procédures du Comité</b>	Faire parvenir un sondage sur l'appréciation de la rencontre et sur les suggestions de sujets à discuter lors des prochaines rencontres	Sujet de la rencontre du 3 février 2021	Transfert	Complété
09-juil-20	<b>Procédures du Comité</b>	Assurer un suivi pour la représentation du CPE La Ribambelle	Nouveau membre le 3 février 2021	Transfert	Complété
09-juil-20	<b>Projet de la Fonderie</b>	Prendre connaissance du Guide sur la conception de stationnements écoresponsables	En continu	Fonderie	En cours

09-juil-20	<b>Projet de la Fonderie</b>	Impliquer le Comité à l'étape de l'aménagement du mur dans la détermination des modes de consultations citoyenne	En continu – Mise à jour sur le projet le 23 mars 2021	Fonderie	En cours
<b>3 FÉVRIER 2021</b>					
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Inclure un texte sur les attentes envers l'animation dans les statuts du Comité.	Mise à jour des Statuts du Comité pour inclure les engagements.	Transfert	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Inviter le directeur général dans aux rencontres du Comité.	M. Claude Bélanger participera aux rencontres.	Fonderie	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Inviter un employé ou un représentant syndical dans les rencontres du Comité.	La demande a été refusée parce que la convention collective sera renouvelée prochainement.	Fonderie	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Organiser des rencontres publiques du Comité périodiquement.	Rencontre prévue en 2022	Fonderie	En cours
<b>Date</b>	<b>Thème</b>	<b>Suivi demandé</b>	<b>Étape réalisée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Impliquer le comité dans le choix des sujets des rencontres/Inviter les membres à proposer des sujets par courriel en amont des rencontres (entre deux rencontres).	En continu	Fonderie/Transfert	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Modifier l'article des Statuts du Comité portant sur le quorum afin de passer à un quorum en présentiel.	La demande sera reconsidérée ultérieurement.	Transfert	Complété
<b>23 MARS 2021</b>					
23-mars-21	<b>Environnement</b>	Fournir les données d'échantillonnage des quatre stations dans la Ville depuis leur mise en place.		Fonderie	Complété

23-mars-21	<b>Environnement</b>	Vérifier si les bandes vertes qui longent les trottoirs peuvent être ajoutées au programme de restauration des sols du quartier Notre-Dame.		Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Environnement</b>	Partager le graphique des intervalles de réduction des émissions d'arsenic (meilleur à pire scénario).	Fait à la rencontre du 25 mai 2021	Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Communication</b>	Recruter de nouveaux membres parmi les retraités de la Fonderie.	Plusieurs membres recrutés en date de mai 2021	Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Communication</b>	Vérifier auprès des représentants du comité interministériel si une présentation aux membres du Comité est possible avant le dépôt de leur rapport.		Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Propositions de sujets</b>	1) <b>Projet d'optimisation du système de contrôle intermittent (inclure le détail des procédures et l'historique des restrictions d'opérations pour l'année 2020).</b> 2) <b>Étude de modélisation des poussières.</b> 3) <b>Programme de récupération du cuivre et des autres matériaux stratégiques.</b>			
<b>Date</b>	<b>Thème</b>	<b>Suivi demandé</b>	<b>Étape réalisée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>
<b>25 MAI 2021</b>					
25-mai-21	<b>Communication</b>	Promouvoir la procédure de gestion des signalements		Fonderie	Complété
25-mai-21	<b>Environnement</b>	Obtenir une analyse statistique des vents dominants croisés avec les émissions d'arsenic pour les 5 dernières années		Fonderie	Complété
25-mai-21	<b>Environnement</b>	Faire adéquation entre demandes du comité interministériel et engagements de la Fonderie cf. Plan arsenic.		Fonderie	À venir

25-mai-21	<b>Projet de la Fonderie</b>	Confirmer, après les tests pilotes de Velox, si Phénix augmentera la capacité de production de l'usine.	Automne 2022	Fonderie	À venir
25-mai-21	<b>Propositions de sujets</b>	1) Le recyclage des métaux à la Fonderie 2) La suite du projet Velox			
<b>19 OCTOBRE 2021</b>					
19-oct-21	<b>Environnement</b>	Présenter les résultats en termes de réduction des émissions à l'issue de la 2e attestation d'assainissement 2017-2022 (en cours) – Rappel : seuil maximal de 100 ng/m3		Fonderie	Complété
19-oct-21	<b>Propositions de sujets</b>	1)Caractérisation des sols 2) Zone de transition			
<b>Date</b>	<b>Thème</b>	<b>Suivi demandé</b>	<b>Étape réalisée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>
<b>15 MARS 2022</b>					
15-mar-22	<b>Environnement</b>	Inviter des experts du MELCC à une rencontre ultérieure pour présenter le processus de renouvellement de l'attestation d'assainissement (autorisation ministérielle), et clarifier notamment si une consultation publique est prévue.	Prévu en septembre 2022	MELCC	À venir
15-mar-22	<b>Environnement</b>	Partager le ratio profit/investissements de la fonderie aux membres afin de juger de l'importance octroyée aux mesures de mitigation visant à réduire les émissions.		Fonderie	En cours
15-mar-22	<b>Communication</b>	Partager <b>en images</b> le schéma du processus d'affinage de cuivre revu après l'implémentation de Velox		Fonderie	Complété
15-mar-22	<b>Environnement</b>	Obtenir le pourcentage des matières qui sont entreposées à l'intérieur et si la fonderie permet d'augmenter ce pourcentage.		Fonderie	Complété

15-mar-22	Environnement	Partager au Comité l'étude comparative des données liées aux mesures mises en place avant et après l'attestation d'assainissement.		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Fournir au Comité la moyenne d'émissions par trimestres individuels pour 2021 (vs moyenne cumulative).		Fonderie	Complété
15-mar-22	Environnement	Obtenir un tableau qui indiquerait, en axe X : le pourcentage de réduction des projets d'implantation ; en axe Y : les résultats obtenus en ng/m <sup>3</sup> , afin de déterminer la performance en fonction des gains d'implantation des projets (pour les projets réalisés).		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Fournir des explications et des données supplémentaires sur l'année 2016 qui montre une valeur d'environ 200 ng/m <sup>3</sup> alors que les chiffres des années suivantes semblent montrer une tendance à la baisse.		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Fournir des données sur les émissions quotidiennes les plus élevées (vs la moyenne)		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Transmettre au Comité les données récoltées sur le nickel une fois qu'elles seront disponibles.		Fonderie	À venir
15-mar-22	Communication	Inciter davantage les membres à faire part de leurs commentaires sur le déroulement et le fonctionnement du Comité, quitte à le faire également en public lors d'une rencontre régulière.		Transfert	En cours
15-mar-22	Communications	Sonder les membres du Comité pour participer à une rencontre de préparation de la rencontre publique annuelle et préparer un sommaire des travaux du Comité 2021.		Transfert	En cours
15-mars-22	Propositions de sujets	1) Présentation par Norfalco, fournisseur en transport d'acide sulfurique 2) 3e attestation d'assainissement – protocole du MELCC avec experts invités			

24 MAI 2022

24-mai-22	Environnement	Définir ce qu'est le bruit de fond naturel, soit la concentration moyenne dans le secteur de la fonderie sans les opérations de la fonderie.		MELCC	À venir
24-mai-22	Environnement	Partager au comité la moyenne mensuelle non-cumulative des émissions.		Fonderie	À venir
24-mai-22	Environnement	Partager les sources des émissions captées à la station légale (par secteurs et types de métaux).		Fonderie	À venir
24-mai-22	Environnement	Vérifier la qualité de l'eau du bassin de la ville (enjeu daphnie).		Ville de Rouyn-Noranda	Complété



ANNEXE VI  
MISE À JOUR DES STATUTS DU COMITÉ

# COMITÉ DE LIAISON

## FONDERIE HORNE

### STATUTS

Portée — Mandat — Engagements — Composition —  
Fonctionnement

Dernière mise à jour : Mars 2021

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. MANDAT</b>	<b>1</b>
<b>2. PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON</b>	<b>1</b>
<b>3. ENGAGEMENTS DE LA FONDERIE HORNE</b>	<b>2</b>
<b>4. ENGAGEMENTS DES MEMBRES</b>	<b>2</b>
<b>5. ATTENTES ENVERS LES PERSONNES-RESSOURCES</b>	<b>3</b>
<b>6. COMPOSITION</b>	<b>2</b>
<b>7. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5</b>
<b>8. CALENDRIER DES RENCONTRES</b>	<b>7</b>

## MANDAT

Le comité de liaison remplace le précédent comité des citoyens du quartier Notre-Dame, dont l'appellation et le mandat ont changé depuis la création d'un comité mixte citoyens/Fonderie Horne en 1990.

Le mandat général du comité de liaison est de servir de lieu d'échanges, de partage d'information et de questionnement sur les activités et opérations de la Fonderie Horne, ainsi que sur leurs impacts et retombées.

Plus spécifiquement, le comité de liaison :

- Veille à ce que les membres soient adéquatement informés et soient en mesure de faire le suivi des activités et opérations de la Fonderie Horne, des engagements de l'entreprise, des conditions générales d'autorisation et des perspectives de développement (national ou international)
- Permet à ses membres d'exposer leurs préoccupations et de discuter des solutions face aux enjeux pouvant être soulevés par les activités et opérations de la Fonderie Horne
- Donne son avis sur les initiatives et engagements de la Fonderie Horne en matière de relations avec le milieu et de gestion environnementale dans le but de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les retombées positives sur le milieu.

## PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON

La liste non exhaustive suivante présente des sujets qui pourraient être abordés par le comité de liaison lors de ses rencontres :

- Statuts du comité de liaison
  - Modifications (portée, mandat, composition, règles de fonctionnement)
- Connaissance des activités et opérations de l'usine
  - Partage de l'information et visites de sites
- Nouveaux développements et projets pilotes
  - Raisons d'être, composantes, étapes et échéanciers
- Cadre légal et réglementaire
  - Certificats d'autorisations, permis et attestations d'assainissement
  - Échantillonnage et suivi environnemental
- Gestion des impacts liés aux opérations
  - Nature des impacts
  - Mesures d'atténuation
  - Mécanisme de gestion des plaintes
- Responsabilité sociale de l'entreprise
  - Implication et appui à la communauté
  - Retombées économiques

## ENGAGEMENTS DE LA FONDERIE HORNE

Dans le but de soutenir la bonne marche du comité de liaison, la Fonderie Horne s'engage à :

Rendre disponible, en temps opportun, l'information non confidentielle concernant les différents aspects activités et opérations en cours ainsi que les suivis requis.

- Vulgariser l'information scientifique et technique pour faciliter les échanges avec les membres du comité de liaison.
- Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du comité de liaison (organisation des rencontres, frais logistiques, autres frais à convenir conjointement).
- Faciliter la participation des membres par diverses mesures, dont le remboursement des frais de gardiennage et des frais de déplacement pour les participants résidant à l'extérieur de Rouyn-Noranda.
- Analyser et faire le suivi de comment ont été prises en compte les préoccupations et les demandes exprimées par les membres du comité de liaison.
- Faire état du système de gestion et de traitement des plaintes au comité de liaison.
- Rendre disponibles les documents relatifs aux travaux du comité de liaison, y compris les comptes rendus approuvés par les membres présents aux réunions.
- Produire annuellement et, suite à l'approbation du comité de liaison, rendre disponible un rapport d'activités du comité de liaison.

## **ENGAGEMENTS DES MEMBRES**

Les membres s'engagent à contribuer au comité de liaison des façons suivantes :

- Participer bénévolement aux rencontres du comité de liaison (environ quatre rencontres par année).
- Prendre connaissance des documents et de l'information présentée sur les activités et opérations de la Fonderie Horne afin de partager leurs questions, préoccupations et commentaires en temps opportun lors des rencontres du comité de liaison.
- Relayer, dans leurs réseaux et milieux respectifs, l'information obtenue lors des rencontres du comité de liaison.
- Partager avec le comité de liaison l'information et les préoccupations de leurs réseaux et milieux respectifs.
- Participer activement à la formulation de solutions, d'actions à entreprendre et de propositions en vue d'améliorer la performance sociale et environnementale de la Fonderie Horne.
- Dans un esprit de collaboration et de co-expertise, faire des suggestions aux personnes-ressources pour résoudre des problématiques et promouvoir de bonnes relations de voisinage.
- Les membres du comité de liaison représentent les intérêts de leur secteur d'activité et de la collectivité.

## **ENGAGEMENT DE L'ANIMATION ET LA COORDINATION**

Les personnes désignées à l'animation et à la coordination des rencontres s'engagent à :

- Assurer le bon déroulement des rencontres du comité.
- Veiller au respect et à l'application des statuts du comité.
- Faciliter les échanges entre les membres du comité de liaison et la Fonderie Horne dans le but de favoriser la transparence, le partage de l'information et le transfert de connaissance.
- Respecter les valeurs et les opinions de chacun.
- Faire preuve d'écoute, d'ouverture et de transparence.
- Dans un esprit de collaboration, encourager la recherche de solutions avec les membres du comité et la Fonderie Horne.

## ATTENTES ENVERS LES PERSONNES-RESSOURCES

Le comité s'attend à ce que les personnes-ressources contribuent au comité de liaison des façons suivantes :

Dans la mesure du possible, l'information demandée par le comité de liaison est fournie en temps opportun. Le cas échéant, les personnes-ressources expliquent au comité de liaison tout éventuel refus, contrainte ou retard à livrer l'information.

Les personnes-ressources peuvent soumettre volontairement de l'information pertinente qu'elles détiennent, lorsque celle-ci est susceptible de faciliter le travail du comité de liaison.

## COMPOSITION

La composition vise à inclure :

- Les citoyens les plus susceptibles d'être touchés par les activités et opérations de la Fonderie Horne, notamment ceux vivant à proximité des installations ;
- Les représentants de divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux du comité de liaison et soucieux de l'intérêt collectif.

Le comité de liaison veille à ce que la composition du comité reflète une représentation majoritaire des citoyens.

Lorsque plusieurs représentants d'un secteur souhaitent participer, ils doivent identifier entre eux le(s) membre(s) qui siègera au comité de liaison. Un seul représentant de chaque organisme pourra être invité à participer.

Les personnes-ressources agissent à titre d'observateurs et s'efforcent de répondre, lorsque possible, aux demandes d'information du comité de liaison.

Afin de maintenir des échanges efficaces et de permettre une expression diversifiée d'opinion, tout en assurant une bonne diffusion de l'information, le comité de liaison est composé d'environ 10 à 20 membres.

La composition visée est la suivante :

<b>COMPOSITION DU COMITÉ DE LIAISON</b>		
<b>SECTEURS/CATÉGORIES</b>	<b>MEMBRES</b>	<b>PERSONNES-RESSOURCES</b>
Citoyens	6-11	-
Regroupements de citoyens	1-2	-
Milieu scolaire et préscolaire	1-2	-
Commerçants	1-2	-
Conseiller(ère) municipal	1	-
Milieu environnemental	-	√
Milieu de l'enseignement et de la recherche	-	√
Représentant(e) de la municipalité	-	√
Fonderie Horne	-	√
Direction de la santé publique	-	√
MELCC	-	√
<b>Total</b>	<b>10-18</b>	

---

## RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

### Déroulement des rencontres

Les règles du comité de liaison restent souples et sans formalité excessive.

Les membres voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat et des responsabilités du comité de liaison.

Les réunions du comité de liaison, au nombre de quatre par année, sont encadrées par un animateur indépendant pour permettre aux membres, à la Fonderie Horne et aux autres personnes-ressources d'échanger dans un climat de travail propice et efficace.

Des experts ayant travaillé sur différents aspects peuvent être invités afin de leur permettre de présenter les résultats de leurs travaux et d'échanger avec le comité de liaison sur ceux-ci.

Le comité de liaison peut émettre des avis, des propositions et des recommandations, les décisions étant prises par consensus (accord général entre membres).

Le comité de liaison peut se nommer un représentant ou porte-parole, pour fins de communications externes. Ce porte-parole doit être un citoyen du quartier Notre-Dame.

Les thèmes de discussion sont déterminés et approuvés par les membres du comité de liaison.

Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent comme base des échanges. Sauf avis contraire, les différents documents pour les rencontres sont transmis par courriel dans un délai de 5 jours ouvrables avant chaque réunion, lorsque possible. Les membres peuvent toutefois demander qu'on leur prépare des documents imprimés.

Le comité de liaison pourrait convenir de tenir des rencontres *ad hoc* selon les situations vécues sur le terrain et/ou les besoins exprimés.

Des visites à certains secteurs d'activité de la Fonderie Horne peuvent être organisées à l'intention des membres du comité de liaison, si requis.



### Ordres du jour et comptes rendus des rencontres

Une proposition d'ordre du jour sera envoyée aux membres au moins une semaine avant chaque réunion pour commentaires.

L'ordre du jour des rencontres du comité de liaison comprendra au moins les rubriques suivantes :

- Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu
- Suivis de la rencontre précédente
- Mise à jour sur les activités et les opérations de la Fonderie Horne en lien avec le mandat du comité de liaison
- Échanges sur les sujets d'intérêt identifiés préalablement par les membres
- Rétroaction sur la rencontre et choix des sujets d'intérêt pour la prochaine rencontre

Un compte rendu est rédigé par un tiers, après chaque rencontre, et envoyé aux membres pour validation. Celui-ci comprend un tableau récapitulatif des échanges tenus ainsi qu'une liste des suivis et des résultats de la rencontre. Une période de deux semaines est octroyée aux membres pour réviser le compte rendu et transmettre leurs commentaires, le cas échéant. En l'absence de corrections majeures, le compte rendu est ajusté et considéré comme étant approuvé par les membres.

Le compte rendu est non nominatif, sauf dans le cas des informations fournies par les personnes-ressources. Il contient uniquement le nom des personnes qui ont participé à la rencontre et un exposé des délibérations.

La Fonderie Horne rend publics les comptes rendus du comité de liaison et le calendrier des rencontres.

### Participation des membres et des personnes-ressources

La planification des dates de rencontre est convenue en début d'année de façon à optimiser la participation des membres du comité de liaison. La convocation aux réunions est effectuée par l'animateur indépendant.

Le quorum pour la tenue des rencontres est de 50 % des membres participants, y compris 50 % des membres citoyens, en plus de la présence des représentants de la Fonderie Horne. Le quorum est établi en fonction des réponses aux convocations.

Les membres du comité de liaison représentant des organismes peuvent désigner une personne qui peut les remplacer aux rencontres (substitut) mais doivent en aviser l'animateur avant la tenue d'une rencontre. Cette personne provient du même milieu ou réseau que le membre régulier. Les membres voient à transmettre les informations pertinentes à leurs substituts.

Si un membre ou un organisme se désiste, le comité de liaison peut le remplacer en respectant la même catégorie d'intervenant.

Si un membre s'absente lors de deux rencontres consécutives, il est invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au comité de liaison. Dans l'éventualité d'une troisième absence consécutive, le comité de liaison prend une décision quant au remplacement ou non du membre au sein du groupe.

Les réunions du comité de liaison ne sont pas publiques et les médias n'y sont pas invités. Toutefois, les documents issus des rencontres du comité de liaison (ordres du jour, comptes rendus, rapports annuels, etc.) sont rendus disponibles.

Les membres et personnes-ressources sont tenus de respecter la confidentialité de toute information identifiée par écrit comme étant de nature confidentielle.

Une personne qui déroge aux règles de fonctionnement du comité de liaison sera avisée et le comité de liaison pourrait lui demander de se retirer.

Les nouveaux membres recevront de l'information sur le comité de liaison, son fonctionnement, les activités passées de celui-ci et les documents d'information pertinents.

## CALENDRIER DES RENCONTRES

Le calendrier proposé pour les activités du comité de liaison s'établit comme suit :

Date des rencontres trimestrielles
Décembre
Mars
Juin
Septembre

La date d'une rencontre annuelle publique du comité de liaison est à déterminer chaque année.